

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-267 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Ali
Moussa TRAORE en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
la République Populaire du Bénin auprès
des Emirats Arabes Unis.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Conseil Exécutif National entendu.

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Ali Moussa TRAORE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près la République Algérienne Démocratique et Populaire, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès des Emirats Arabes Unies.

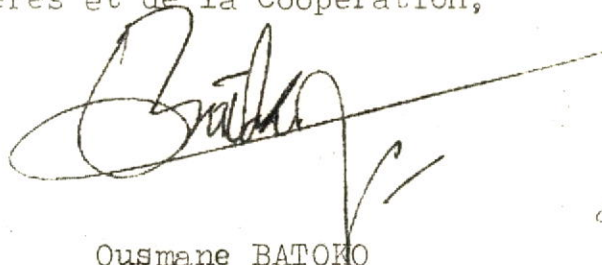
Article 2. - le présent décret, qui abroge toute dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de la prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

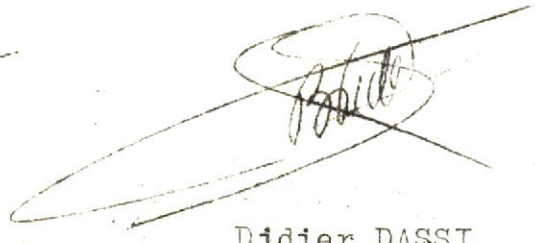
le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Ousmane BATONO

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2 MAEC 4
MF 4 Ambassade-Bénin-Autres Ministères 14 CEAP 6 INTERESSE 1 DPEeau
MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-DCCT 2 ICE 3
UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-